

Modalités d'accueil

La Maison des associations est ouverte aux associations domiciliées ou exerçant principalement leurs activités à Caen.

HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil physique et téléphonique des associations se tient du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Horaires de la vie associative :

Toutes les salles sont ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 23h et le samedi de 9h à 20h.



PLAN D'ACCÈS

- Parking disponible dans l'enceinte de la Maison des associations
- Accès possible en bus : lignes 2, 21, 32



Maison des associations

7 bis, rue Neuve-Bourg-l'Abbé, 14000 CAEN

Tél : 02 31 27 11 91 / Fax : 02 31 27 11 94
mda@caen.fr

caen.fr

Ville de Caen - Photos © François Decaëns, MC Chantrait - charte graphique : Atribut - Actualisation Ville de Caen - août 2016



Maison des associations

Votre espace de
citoyenneté à Caen

Caen est riche de son tissu associatif et des initiatives des habitants.

Accompagner ce réseau de proximité, c'est contribuer au développement de la solidarité, de la vie citoyenne et des loisirs à Caen.

La Maison des associations est un lieu unique pour :

- Encourager, soutenir et promouvoir la vie associative
- Aider à la création de nouvelles associations
- Accompagner et conseiller les associations
- Faciliter l'organisation d'événements, d'échanges et de rencontres

La Ville de Caen met à disposition des associations des moyens logistiques et humains, coordonne et aide en matière juridique, fiscale et administrative.

Services proposés aux associations

DOMICILIATION SOCIALE ET POSTALE

Siège Social :

Les associations ont la possibilité de domicilier l'adresse du siège social de leur association à la Maison des associations. Elles pourront y établir également le siège social de leur délégation régionale ou départementale. L'association doit cependant impérativement disposer d'une adresse postale spécifique autre que celle de la Maison des associations pour recevoir son courrier.

Boîtes à lettres :

Les associations peuvent, en plus de la domiciliation juridique bénéficier d'une boîte à lettres, dans la limite du matériel disponible. Le courrier peut être récupéré aux horaires d'ouverture de la Maison des associations.



MISE À DISPOSITION DE SALLES DE RÉUNION

Au rez-de-chaussée :

Deux grandes salles à caractère polyvalent (100 et 150 m²) destinées à l'accueil de réunions, conférences, assemblées générales, expositions. Elles sont équipées en matériel audio/vidéo et informatique.

Au premier étage :

Cinq salles de réunion équipées d'accès internet (prises murales) sont à la disposition des associations afin d'y organiser des rendez-vous, réunions, permanences...

Les réservations doivent être faites au plus tard **2 jours ouvrés** avant la date demandée. Les réservations passées le vendredi après 12h ne sont prises en compte que le lundi à partir de 9h.

SALLE INFORMATIQUE

Elle comprend cinq postes informatiques en accès libre avec une connexion à internet permettant aux dirigeants des associations inscrites à la Maison des associations d'effectuer des recherches et travaux liés à l'activité associative.

La salle informatique est accessible durant les horaires d'ouverture administrative de la Maison des associations (de 9h30 à 18h du lundi au vendredi).

CASIERS DE RANGEMENT

La demande d'un emplacement de rangement par une association s'effectue auprès de l'accueil de la Maison des associations. Ces rangements ne sont destinés qu'à l'activité en cours et non au stockage de matériel. L'attribution est valable pour une période d'un an (renouvelable sur tacite reconduction) sauf en cas de demandes supérieures au nombre d'emplacements disponibles.

MISE À DISPOSITION DE BUREAUX

Cinq bureaux, situés à l'étage du bâtiment, peuvent être mis à la disposition des associations suivant leur disponibilité. Ce dispositif concerne principalement les associations récentes ou celles contribuant à développer la vie associative. Ces bureaux bénéficient d'un accès internet et d'une possibilité de raccordement téléphonique à la charge de l'association.

REPROGRAPHIE

Du matériel de reprographie est à la disposition des associations pour leurs besoins liés au fonctionnement de l'association.

Les tarifs en vigueur sont disponibles à l'accueil. L'accès à ce service est libre pendant les heures d'ouverture de la Maison des associations.

PRÊT DE MATÉRIEL NUMÉRIQUE

Du matériel numérique (caméscopes et appareils photos) peut être prêté aux associations caennaises pour leurs manifestations extérieures durant toute l'année, à l'exception des périodes de fermeture de la Maison des associations (au mois d'août et pendant les fêtes de fin d'année).

Le matériel peut être emprunté pour une durée de 3 semaines (week-end inclus) par trimestre. En cas de nombreuses demandes cette durée peut être réduite à 2 semaines (week-end inclus).

RETROUVEZ LA MAISON DES ASSOCIATIONS SUR INTERNET caen.fr

Le site permet l'accès à :

- la réservation en ligne et la disponibilité des salles
- la présentation et le fonctionnement des différents services
- des informations générales sur la vie associative
- l'actualité de la Maison des associations
- l'accès à l'annuaire et l'agenda associatif
- la mise à disposition de supports et fiches pratiques...

AGENDA DE LA VIE ASSOCIATIVE

La Maison des associations propose à l'ensemble des associations caennaises de communiquer leur actualité (manifestations, événements...) via le site de la Ville de Caen.

ANNUAIRE ASSOCIATIF

C'est un outil de communication à destination des associations et du grand public. Il permet aux associations de se faire connaître et d'indiquer leurs besoins (appel à bénévoles...).

Pour toutes modalités :

consultez le site caen.fr ou contactez la Maison des associations au **02 31 27 11 91**

ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

Un accompagnement spécifique est proposé répondant aux besoins :

- la mise en place d'un projet : informations, conseils, aide au projet...
- l'emploi de salariés : aide à l'élaboration de contrats, conseils sur les dispositifs d'aide à l'emploi...
- le fonctionnement juridique et statutaire d'une association : modalités de création, rédaction des statuts...
- la recherche et la mobilisation de ressources financières : montage d'un dossier de subvention...
- l'accompagnement dans l'utilisation de nouvelles technologies d'information et de communication
- la vie interne d'une association : accompagnement des bénévoles, projets associatifs...
- l'accueil unique pour les associations : relais vers les services municipaux, demandes diverses...

En fonction des besoins repérés, les modalités d'accompagnement seront différentes : permanences hebdomadaires, rendez-vous individuel, réunions d'information, formations, échanges autour d'un thème.

PERMANENCE DE FRANCE BÉNÉVOLAT

La Maison des associations héberge dans ses locaux **France Bénévolat Calvados**.

Cette association est un espace d'accueil et d'orientation des associations pour la gestion de leurs ressources bénévoles. Elle accueille également les bénévoles et les oriente en fonction de leurs centres d'intérêt.

Permanences :

Lundi et jeudi de 14h à 16h
mardi, mercredi et vendredi de 10h à 12h.

